

Numéro du BEEFP 97-083

Ottawa (Ontario)

Immeuble administratif

588, rue Booth

La construction de l'immeuble administratif remonte à 1958-1959. Les plans ont été établis par la société d'architecture Allward and Gouinlock pour le compte du ministère des Mines et des Relevés techniques. Parmi les modifications faites au bâtiment, mentionnons l'ajout, du côté ouest de la salle Camsell, d'un corridor fermé reliant l'immeuble administratif à la tour voisine haute de 22 étages, et, à l'entrée principale, d'une rampe d'accès à l'usage des personnes handicapées. Ressources naturelles Canada (RNCa) a la garde de l'immeuble et continue de s'en servir à des fins administratives. Consulter le dossier n° 97-083 du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'immeuble administratif a été désigné édifice reconnu en raison de ses rapports avec l'histoire, de son style architectural et de l'importance qu'il a dans son milieu.

En tant que composante du complexe de RNCa, rue Booth à Ottawa, l'immeuble administratif est révélateur du rôle important qu'a joué ce ministère dans l'exploration du Canada et l'établissement de ses cartes géographiques ainsi que dans le développement du secteur minier. Il témoigne aussi du nouvel essor donné par le gouvernement fédéral à l'exploration minière et aux essais après la Deuxième Guerre mondiale. L'immeuble a été conçu pour accueillir les services administratifs du ministère des Mines et des Relevés techniques pendant une ère de formidable expansion. La création du complexe de la rue Booth est une des mesures mises en œuvre par le gouvernement fédéral pour donner suite aux recommandations du plan Gréber, plan d'aménagement de la capitale nationale qui prévoyait la décentralisation des immeubles fédéraux, jusqu'alors bâtis au cœur d'Ottawa.

Cet immeuble est un bon exemple du style international, qui mettait l'accent sur la netteté des lignes, la lisibilité de la structure, l'équilibre asymétrique de la composition et le principe voulant que la forme découle de la fonction. Le style international est un style couramment employé par le gouvernement fédéral durant la période de croissance sans précédent où a été construit l'immeuble.

L'immeuble administratif a une part importante dans l'organisation en campus du complexe de RNCa grâce à sa volumétrie qui s'harmonise à celle des immeubles voisins et au dialogue qu'il établit avec ces derniers. Les espaces verts aménagés entre les immeubles du complexe faisaient partie intégrante du plan original; ces aménagements ont subsisté et également subi des améliorations depuis la construction de l'immeuble.

Numéro du BEEFP 97-083

Ottawa (Ontario)

Immeuble administratif

588, rue Booth

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de l'immeuble administratif réside dans l'interprétation que les architectes ont faite du style international, et plus particulièrement dans la volumétrie du bâtiment, sa composition, ses matériaux, son ordonnance et son articulation avec le site.

Construction affectant la forme d'un L, l'immeuble administratif se caractérise par des toits-terrasses, l'équilibre asymétrique des ailes disposées à angle droit et le rez-de-chaussée en renforcement du volume de la rue Booth, devant lequel se dressent des colonnes en granit sombre donnant l'impression que les trois étages supérieurs flottent au-dessus du sol. Le volume qui abrite l'entrée et les ascenseurs, le plus haut parmi ceux qui composent l'immeuble, est situé dans l'angle du L et comporte un rideau de verre, élément qui sert à alléger la masse apparente du bâtiment. La partie nord de l'immeuble présente un volume distinct qui abrite le petit auditorium appelé «salle Camsell ». Les volumes à angle droit, la volumétrie asymétrique, le jeu de contrastes entre surfaces opaques et surfaces vitrées et les toits plats sont des caractéristiques du style international, et l'on s'abstiendra d'y changer quoi que ce soit.

L'immeuble est composé d'une charpente d'acier revêtue d'un parement de brique extérieur. L'emploi de pierre de taille contrastante pour l'exécution des appuis de fenêtre et de la corniche et la disposition des fenêtres en bandeaux créent une sensation de forte horizontalité. L'absence d'éléments décoratifs, la taille et la distribution des fenêtres, le choix de l'aluminium comme matériau d'encadrement des fenêtres et les grands pans de mur nus sont tous des traits caractéristiques du style d'architecture de l'immeuble et des attributs qui définissent sa valeur patrimoniale.

Les revêtements et les matériaux de finition intérieurs sont typiques du style et de l'époque : terrazzo dans les corridors et les escaliers, marbre des murs et du sol du hall d'accueil et acier inoxydable poli des rampes d'escalier et des portes d'entrée et d'ascenseur. Ces matériaux sont caractéristiques de ceux qu'on trouve habituellement dans les constructions de style international, à savoir des matériaux durs, lisses et polis de qualité supérieure, c'est pourquoi on veillera à ce qu'ils restent en place. Si l'on doit un jour faire des transformations ou des améliorations à l'intérieur, il faudra étudier l'idée de choisir des matériaux qui satisfont à ces critères.

L'immeuble administratif est situé sur un terrain paysager organisé en campus et fait partie d'un groupe d'immeubles fédéraux d'apparence et de dimension semblables. Ces immeubles ont été conçus pour former un campus homogène comportant aussi

Numéro du BEEFP 97-083

Ottawa (Ontario)

Immeuble administratif

588, rue Booth

des espaces de verdure destinés à compléter le paysage et à servir de zone tampon entre le complexe et les propriétés avoisinantes. La tour haute de 22 étages qui s'élève tout près de l'angle nord-est de l'immeuble, auquel elle est reliée par un corridor fermé longeant le côté ouest de la salle Camsell, est venue rompre l'uniformité voulue par les architectes par rapport à la taille et à l'apparence des immeubles. Avant d'entreprendre toute nouvelle construction, il faudra s'efforcer de comprendre l'intention des plans d'origine. Les rapports entre l'immeuble administratif et les immeubles et espaces de verdure adjacents vont devoir être respectés.

Le *Code de pratique du BEEFP* renferme d'autres directives utiles.

7 mars 2001
